

Les armes à sous-munitions

Les populations civiles soumises à la guerre permanente

Il y a dix ans, la Belgique était à la tête des actions internationales qui ont conduit à l'adoption, le 18 septembre 1997, de la « Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction », plus connue sous le nom de « traité d'Ottawa ». En vigueur depuis le 1er mars 1999, cette convention a été signée par 152 États, tandis que 42 manquent encore à l'appel. Parmi ces derniers figurent sans surprise les États-Unis, mais aussi deux membres de l'Union européenne : la Finlande et la Lettonie.

Le traité d'Ottawa a constitué une avancée considérable pour le droit international de la maîtrise des armements. Les conflits récents en ont cependant très vite révélé une lacune majeure : il est muet sur les armes dites à « sous-munitions » qui constituent pourtant un véritable problème humanitaire.

d'une munition à dispersion larguée par air ; « grenades » lorsqu'elles sont lancées par un canon, une roquette ou un missile ; ou encore « mines terrestres » mises en place à distance.

À une altitude déterminée, la « munition mère » s'ouvre et disperse les *bomblets* sur une surface variant d'un terrain de football à plusieurs hectares. C'est la raison pour laquelle on les appelle aussi des « armes de saturation de zone ». Les effets des sous-munitions varient selon la nature de la cible à détruire : antipersonnel, antiinfrastructures, antivéhicules, incendiaires, toxiques, etc.

De nombreux pays possèdent et fabriquent ce type d'armement, la France et la Belgique notamment, mais l'arme à sous-munitions la plus médiatisée et principalement utilisée est le modèle américain composé d'un *Tactical Munitions Dispenser* de type CBU-87 ou CBU-103 (la munition mère) et renfermant 202 sous-munitions, ou *bomblets*, de type BLU-97. Plus d'un milliard de sous-munitions seraient stockées dans les arsenaux des États-Unis.

Une violation du droit international et humanitaire

Dans les conflits récents, les « *cluster bombs* » ont été massivement utilisées au Kosovo et en Afghanistan. Handicap International estime qu'environ deux millions de sous-munitions ont également été dispersées sur l'Irak par les États-Unis et le Royaume-Uni, dont des dizaines de milliers joncheraient encore le sol.

C'est là que réside la menace permanente : selon des chiffres admis par les autorités militaires, 5 à 30% de ces *bomblets* n'explorent pas à l'impact, surtout lorsqu'elles sont larguées sur un sol meuble (un champ labouré ou du sable par exemple) et constituent dès ce moment un danger permanent pour les populations, même longtemps après la fin des hostilités. Ce danger est d'autant plus grand pour les enfants que ces sous-munitions non explosées se présentent sous la forme attrayante d'un petit cylindre, semblable à une canette de soda.

Gisant sur le sol, dans les arbres ou sur le toit des maisons, elles ont donc *de facto* des effets identiques à ceux des mines antipersonnel, prêtes à exploser au moindre contact. Selon Handicap International, le nombre de victimes de mines et de munitions non explosées (dont les sous-munitions) est estimé entre 15 000 et 20 000 chaque année. Ce chiffre comprend les victimes officiellement recensées (8 065 de mai 2003 à mai 2004, réparties dans 73 pays) et celles qui ne sont pas répertoriées, pour lesquelles il est difficile d'obtenir des données (pays en guerre, champs de mines situés dans des zones reculées) et qui sont estimées à environ 8 000. Sur les 8 065 victimes officiellement recensées entre 2003 et 2004, plus de 85 % étaient des civils, 23% des enfants.

Ces armes à sous-munitions sont illégales. Elles sont en effet en contravention flagrante avec la *Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination*. Adoptée le 10 octobre 1980, cette convention cadre est complétée par trois protocoles dont le second, le *Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des*

mines, pièges et autres dispositifs, interdit explicitement l'utilisation d'armes frappant sans discrimination les combattants et les populations civiles, et impose que toutes les mesures soient prises afin d'assurer la protection des populations civiles contre leurs effets.

La plupart des pays producteurs et/ou utilisateurs des armes à sous-munitions, et notamment la Belgique, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, sont pourtant signataires de cette Convention.

L'industrie contre-attaque

Face au drame humanitaire qu'entraînent les armes à sous-munitions, la Belgique tente à nouveau de se hisser à l'avant-garde d'un combat qui devrait conduire à corriger une grave lacune du traité d'Ottawa. Le 7 juillet 2005, le Sénat adoptait à l'unanimité une proposition de loi du sénateur Philippe Mahoux visant à interdire les armes à sous-munitions. Bravo !

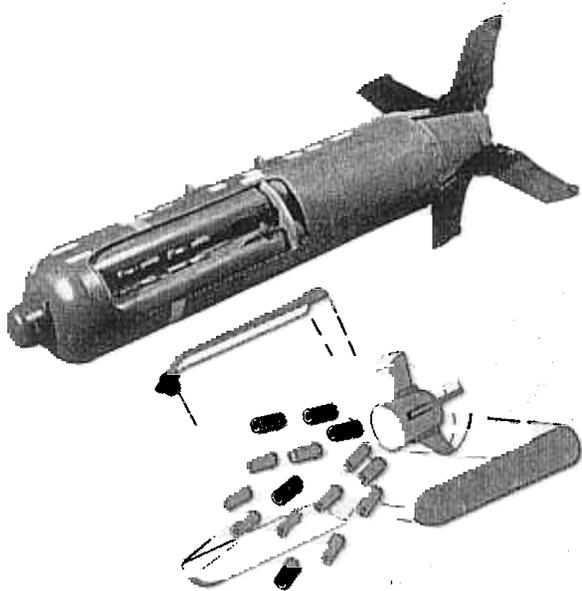
Mais la position de la Belgique dans les actions qui ont conduit au traité d'Ottawa en 1997 était facilitée par un avantage de taille : la société Poudreries réunies de Belgique (PRB), important producteur de mines antipersonnel, avait définitivement fermé ses portes quelques années plus tôt, et plus aucune entreprise belge ne produisait les armes dont on demandait l'interdiction.

La situation n'est plus aussi simple aujourd'hui. Deux entreprises belges sont concernées par cette interdiction : Mecar (à Petit-Roelux-lez-Nivelles), filiale de l'américain *Allied Defense Group*, et les Forges de Zeebrugge (à Herstal), filiale du français TDA (Groupe Thalès). Mecar est très discret : on ne sait pas très bien si ces « produits » figurent encore au catalogue de ce producteur avéré dans le passé. Par contre, ils sont au cœur de la stratégie des Forges de Zeebrugge : en décembre dernier, le directeur du département technique et industriel, Bruno Gamby, fraîchement envoyé de France par TDA, soulignait dans le périodique de l'entreprise qu'il était « convaincu que l'avenir se situe dans les armes à sous-munitions ». Les Forges de Zeebrugge ont en effet misé beaucoup sur le développement d'un système d'autodestruction pour les sous-munitions qui n'auraient pas explosé à l'impact. Selon l'entreprise, toutes les armes à sous-munitions ne seraient donc pas à mettre « dans le même panier », et leur technologie d'autodestruction « mériterait donc bien une petite dérogation à la loi discutée...

Un risque humanitaire inacceptable

Ce n'est pas l'opinion du GRIP, ni celle des 150 ONG qui, avec Handicap International, Human Rights Watch ou encore le Mine Action Coordination Center des Nations unies, réclament une interdiction complète de ce type d'armement. Les sous-munitions sont des armes non discriminantes, de par leur nature et l'étendue des zones où elles sont dispersées. Avec ou sans dispositif d'autodestruction, il ne sera jamais possible de garantir que l'utilisation de ces armes affectera seulement des objectifs militaires, et ne touchera pas les civils.

Le respect des principes de discrimination et de proportionnalité qui, selon le droit international humanitaire et celui de la maîtrise des armements, consistent à pouvoir distinguer les militaires des civils en protégeant ceux-ci, et à faire la balance entre



▲ Une « munition-mère » américaine CBU-87.

Armes à sous-munitions : de quoi s'agit-il ?

Armes à sous-munitions est la traduction du terme « *cluster bombs* » en anglais, souvent mal traduit par « bombes à fragmentation » dans les médias francophones. Selon la terminologie des Nations unies, l'arme à sous-munitions est définie par deux éléments :

1. la munition à dispersion, qui est un conteneur – également appelé « munition mère » – conçu pour disperser ou éjecter des sous-munitions multiples. Elle peut être larguée ou lancée de plates-formes aériennes (avions, hélicoptères, etc.) ou tirée de systèmes au sol ou en mer (missiles, roquettes, canons d'artillerie, etc.).

2. les sous-munitions, qui recouvrent toutes les munitions ou charges explosives conçues pour exploser à un moment donné après avoir été lancées ou éjectées de la « munition mère ». Ces sous-munitions peuvent être appelées « bombes de petit calibre » ou « bombette » (« *bomblets* » en anglais) lorsqu'elles sont éjectées

Les chemins glissants des maux publics

Luc Mampaey *

François Lille*

la nécessité militaire et le principe d'humanité, ainsi que l'obligation de laisser aux générations futures un environnement sûr, ne laissent donc qu'une seule option : l'interdiction complète.

A l'heure où ont été écrites ces lignes, la proposition du sénateur Mahoux était discutée à la Chambre des représentants. Les députés ont procédé à des auditions, notamment des industriels concernés. Nous ne pouvons qu'espérer que le principe d'humanité qui a guidé voici quelques mois le travail des sénateurs ne sera pas anéanti par les intérêts portés par des stratégies industrielles, certes pourvoyeuses d'une ou deux douzaines d'emplois en Wallonie, mais homicides ailleurs dans le monde.

Depuis que le capitalisme financier mondial a pris le pas sur le capital industriel, son marché propre devient progressivement le lieu de tous les arbitrages. La relation capital-travail dans l'industrie, mais aussi les relations industrielles (capital-capital) sur les marchés des valeurs mobilières et immobilières, sur celui des marchandises réelles, et entre les Etats eux-mêmes, et sur les espaces internes des Etats, deviennent dépendantes des « convenances boursières ». On en arrive à un réseau de « super-marchés » mondiaux qui, par le jeu d'une concurrence débridée, ne différencient pas les forts et les faibles, les dominants des dominés. Cette fausse impartialité ne peut que pérenniser les inégalités, dont tout le monde reconnaît qu'elles s'accroissent vertigineusement.

La grande industrie s'est internationalisée, sans perdre ses bases sociales de richesses et de commandement qui restent situées dans les pays dominants. Elle se débarrasse simplement, par des sous-traitances réelles ou fictives, de parties de son appareil de production sur des populations surexploitées à merci. Aux « économies d'échelle » des concentrations industrielles de jadis, elle en substitue d'autres, dont le changement de dimension modifie profondément la nature :

- Les économies sur les droits sociaux et du travail, jusqu'à la disparition de ces droits, aux dépens de la sécurité et de la vie des travailleurs.

- Les économies fiscales, jusqu'à franchise totale par l'utilisation des paradis fiscaux, aux dépens du financement des biens et des services publics.

- Les économies environnementales, prédation des ressources et désintérêt des dégâts, aux dépens de la vie des populations locales et de la vie planétaire.

- Le pourrissement de la vie sociopolitique par concurrence sauvage et corruption, jusqu'à de véritables symbioses avec les organisations les plus franchement criminelles et les guerres, toujours renaissantes ou entretenues dans le Tiers Monde.

Dans les quatre dimensions, l'institution du système parallèle des mondes sans lois, autrement appelés « paradis fiscaux », est l'espace économique discret qui permet de

contourner toutes les lois que le monde essaye de se donner. Les entreprises légales s'y criminalisent, les entreprises criminelles s'y légalisent...

Où donc se trouve le marché autorégulateur de la théorie économique ? La pression des marchés financiers, bien plus que de la concurrence directe (il y a plus souvent entente que combat à ce niveau), fait que la spirale régressive paraît implacable. On l'appelle « modernité » ! Les institutions financières internationales, vassales du capital qu'elles sont censées réglementer, sont l'instrument de généralisation de ce mouvement destructeur des relations sociales, des compromis laborieusement construits par les générations précédentes. Et les Etats dominants, chacun accroché au soutien de « ses » multinationales dans la pseudo-concurrence internationale, en rajoutent. Régression sociale et dévastation écologique en sont les corollaires obligés. Être de ceux qui surnagent dans un monde qui s'enfoncé est une piètre et méprisable assurance, à bien courte vue.

Biens publics patiemment construits au fil des générations, biens communs mondiaux dont on commence seulement à comprendre les limites et la nécessité vitale sont bradés, liquidés, menacés. On dirait un plan monstrueux, on se croirait dans le 1984 de Georges Orwell, mais nul Big Brother ne pourrait orchestrer une telle cacophonie. Laisser faire les mécanismes aveugles du profit suffit. L'attrait ou le mirage du gain, du pouvoir, du succès, érigé en morale supérieure, semble suffire pour attirer et garder les serviteurs de ce projet débile. « Réenchanter le monde », nous disent les apprentis sorciers de l'organisation patronale française, le MEDEF... Noire magie que celle-là !

La montée des périls mondiaux devient cependant trop évidente pour que la « communauté internationale » ne s'en émeuve pas, et n'y cherche des remèdes. Mais la première étape des « objectifs du millénaire » – bien modeste pourtant – lancée solennellement par l'ONU en l'an 2000, semble déjà hors d'atteinte. Les bonnes

intentions ne paraissent pas peser lourd devant le constat accablant que ne cessent de dresser les observateurs les plus lucides de l'état du monde humain.

En l'an 2000, les Nations unies engageaient solennellement leurs membres à « délivrer nos semblables de la misère, phénomène abject et déshumanisant... » qui touchait alors plus d'un milliard de personnes dans le monde. Première étape, diminuer de moitié en quinze ans la pauvreté extrême, notamment par des actions concernant la mortalité infantile, la scolarisation, les maladies infectieuses...

Au tiers de ce parcours, le constat que vient de dresser le PNUD (1) est lourd, son diagnostic, clair et peu diplomatique : si l'on continue ainsi, « le monde se dirige tout droit vers une catastrophe annoncée au niveau du développement humain... (...) Les indicateurs montrent que les inégalités se creusent, tant entre grandes régions et pays qu'au sein de chaque pays... »

Le thème du développement « durable », ou « soutenable », perd de sa crédibilité. Pour lui redonner vie, la réflexion sur son contenu et ses moyens tente de s'élargir. L'idée des biens publics et communs mondiaux émerge, ou fleurit à nouveau, et leur nécessité concrète ne peut être niée sérieusement par personne. Mais que valent ces idées nouvelles, et quelles sont leurs chances d'aboutir ?

Pour en savoir plus :
www.sousmunitions.org
www.obsarm.org

* Chercheur au GRIP, ingénieur commercial, doctorant à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement (C3ED). Vient de publier *Guerres et déficits : les deux piliers de l'économie des Etats-Unis*, dans la série des Rapports du GRIP, disponible sur commande ou sur le site Internet du GRIP : www.grip.org

* Membre de l'association BPBM.

(1) Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), *Rapport Mondial sur le Développement Humain 2005*. Téléchargeable sur <http://hdr.undp.org/reports/global/2005/francais>

INFOS

CGRI - Vingt et un projets retenus

Depuis 2002, la Région wallonne et la Communauté française soutiennent financièrement les projets de coopération en développement conçus dans la poursuite de l'objectif de développement durable. Il s'agit, particulièrement, de contribuer à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), tels qu'ils ont été adoptés par la communauté internationale en septembre 2000. A l'issue de l'appel à projets lancé en juin 2005, vingt et un projets ont été sélectionnés, pouvant faire l'objet d'un financement maximum de 125.000 euros. La grande majorité de ces projets s'implanteront en Afrique (huit en RDC, cinq au Burkina Faso, trois au Sénégal, deux au Bénin et un au Rwanda et au Burundi), un projet concernera la Bolivie et un autre la Palestine. Chacun de ces projets fait l'objet d'une fiche explicative, disponible sur demande.
cgri.cfwb.be

Etat des résistances dans le monde 2006

Cet ouvrage collectif vise à mettre en évidence l'émergence et le développement des luttes sociales et citoyennes qui, dans les pays des cinq continents, s'opposent aux politiques néolibérales et à l'arbitraire politique. Réalisées par des auteurs locaux, chercheurs ou militants, dans un style concis, chacune des 35 contributions propose au lecteur de plonger dans des réalités souvent mal connues – Argentine, Kenya, Indonésie, Russie... – pour identifier les acteurs, les enjeux, les résultats et le devenir de ces résistances. Pour sa troisième livraison (après 2002 et 2004), ce projet du Centre tricontinental fait l'objet d'une coédition exceptionnelle avec *Le Monde diplomatique* et prend la forme du *Manière de voir* de décembre 2005 - janvier 2006.

En lutte ! *Etat des résistances dans le monde* est disponible au CETRI au prix de 5 euros + frais de port - www.cetri.be

Enjeux internationaux n° 11

Deux milliards de personnes vivent aujourd'hui dans des « Etats fragiles », des pays dont les gouvernements ne sont pas à même d'assurer les conditions minimales de sécurité et de survie à une partie importante de leurs populations. Des dizaines de millions vivent même dans des « Etats effondrés », sous le règne arbitraire et brutal de milices, de groupes criminels et de seigneurs de la guerre. Selon les sources et les définitions, de 20 à 60 pays évolueraient dans cette humanité entre chien et loup. L'incapacité de ces Etats à garantir la sécurité et la stabilité est devenue un enjeu crucial de la politique mondiale. La communauté internationale en a fait une de ses priorités stratégiques tandis qu'au Sud, la société civile multiplie les initiatives pour s'en sortir. Pour traiter la question des « banlieues du monde », le onzième numéro de l'excellent trimestriel édité par l'asbl Pôles Sud propose (entre autres) un dossier pertinent et révélateur concocté par

une douzaine d'auteurs de tous les continents.

www.enjeux-internationaux.org

Formations du CRIE

Les 24, 25 et 26 mars 2006, le CRIE propose une formation résidentielle sur les outils et les techniques d'animation pour sensibiliser au développement durable à travers de l'alimentation. Cette formation s'adresse aux animateurs désireux de concevoir ou d'approfondir des activités de sensibilisation à l'alimentation et de comprendre son lien avec le développement durable : acteurs de l'éducation relative à l'environnement et des ONG, animateurs socioculturels et appartenant à des mouvements associatifs, enseignants...

Centre régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE), Rue Fusch, 3 - 4000 Liège, 04/250 75 00, www.education-environnement.be/crie, crie.liege@swing.be